**Zeitschrift:** Energie extra
**Herausgeber:** Office fédéral de l'énergie; Energie 2000
**Band:** - (2002)
**Heft:** 4

**Vorwort:** Passage de témoin
**Autor:** Ritschard, Urs

**Nutzungsbedingungen**
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

**Conditions d'utilisation**
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

**Terms of use**
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF:** 12.12.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch**

# energie extra 4.02

Informations
de l'Office fédéral de l'énergie (OFEN)
et de SuisseEnergie

Août 2002


Editorial

## Passage de témoin

*Durant plus de cinq ans, Sigrid Hanke depuis Zurich, Daniel Notter depuis Yverdon, ont veillé sur le contenu et la forme d'energie extra. Ils se sont acquittés de leur tâche avec beaucoup de compétence et d'engagement. Sigrid Hanke a en outre apporté son dynamisme et ses idées tout au long de ces années. Un grand merci à tous deux pour leur inestimable travail d'information.*
*Mais en vertu de la règle d'alternance qui a cours lors des mandats confiés par les pouvoirs publics, le temps était venu de donner sa chance à une autre équipe. Les mandats pour les éditions allemande et française ont ainsi été confiés au Bureau Cortesi à Bienne au terme de deux procédures d'appel d'offres OMC distinctes. Cette concentration – qui n'était pas voulue au départ – n'a pas que des inconvénients. Bien au contraire ! Tout changement apporte son lot de nouveautés, comme vous pourrez bientôt vous en rendre compte. Mais point de grands chamboulements pour l'instant: nous poursuivrons la ligne suivie jusqu'ici tout en introduisant des adaptations par petites touches et en nous conformant, comme par le passé, aux exigences d'objectivité et de lisibilité qui sont les nôtres. A ce propos, nous avons hâte de connaître les résultats du sondage réalisé auprès de vous au mois d'avril, résultats qui feront l'objet d'une présentation dans notre numéro d'octobre.*

***Urs Ritschard,***
*chef de la section Information, OFEN*

**Sommaire:**


2 Sondage: ce que pensent les visiteurs d'Expo.02 de la loi sur le marché de l'électricité.

5 Sport: l'OFEN a participé au Gigathlon – avec un succès inattendu.

9 Tourisme: hôteliers et restaurateurs se soucient de plus en plus d'énergie.

10 Economies: l'approvisionnement en eau est une source d'économies d'énergie.


VOTATION

# Garde-fous

**Le 22 septembre, le peuple se prononcera sur la loi sur le marché de l'électricité (LME). Conseil fédéral et Parlement recommandent le oui.**

D'aucuns pensent que la LME vise à privatiser les entreprises électriques. En réalité, le souverain des cantons et communes décidera si elles doivent rester en mains publiques ou être privatisées.

La LME réglemente l'ouverture du marché de l'électricité afin que la Suisse continue à profiter d'un approvisionnement suffisant et bon marché. Nous voulons un marché ouvert tout en instaurant certains *garde-fous*.

**Libre choix.** Les grandes entreprises accèdent déjà librement au marché. A l'avenir, les PME et les ménages pourront eux aussi choisir leur fournisseur. Les PME représentent en Suisse 80% des places de travail. Grâce à la LME, elles pourront acquérir du courant à des tarifs plus favorables. La Suisse a besoin d'entreprises concurrentielles au niveau international.

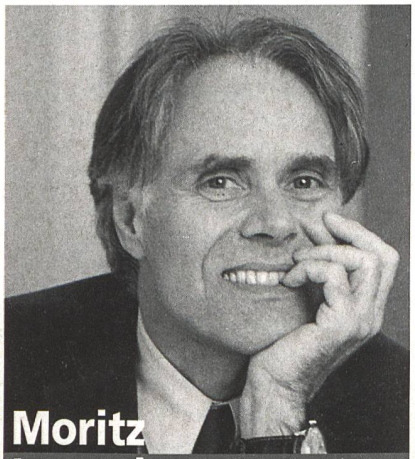

**Moritz Leuenberger**

***Ce socialiste zurichois de 56 ans a été élu au Conseil fédéral en 1995. Il dirige depuis son entrée au gouvernement le Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC).***

«La LME est le *premier* texte légal qui réglemente l'approvisionnement électrique sur *l'ensemble* du territoire.»

Le négoce de courant rapporte chaque année à la Suisse un demi-milliard de francs. Elle jouit d'une situation, où tout en protégeant ses frontières, elle a accès aux marchés des pays voisins. Combien de temps ceux-ci vont-ils le tolérer? En instaurant un pied d'égalité, la LME écarte toute rétorsion sur nos exportations de courant et à terme protège l'emploi.

La LME donne un coup de pouce à notre principale source d'énergie «propre»: l'énergie hydraulique, 60% de la production de courant helvétique. Ainsi, les centrales hydrauliques pourront obtenir durant dix ans des prêts à taux préférentiel afin d'entretenir ou de renouveler les installations.

La LME offre par ailleurs un accès immédiat au réseau pour le courant renouvelable. Il bénéficiera aussi de la gratuité de l'acheminement pendant dix ans et d'un prix minimum garanti.

**Consensus.** La LME est le *premier* texte légal qui réglemente l'approvisionnement électrique sur *l'ensemble* du territoire. Les cantons peuvent contraindre les fournisseurs à raccorder tous les clients. La loi vise aussi à gommer les différences de prix excessives d'une région à l'autre. La LME sert les intérêts des consommateurs en instaurant une facturation claire et transparente. Elle les protège des abus en confiant la surveillance du marché à la Confédération, à Monsieur Prix, à la Commission de la concurrence et à la toute nouvelle commission d'arbitrage.

La Suisse a toujours avancé avec prudence sur la voie des libéralisations. La LME n'échappe pas à la règle, puisque l'ouverture du marché se fera graduellement sur six ans.

L'ordonnance sur le marché de l'électricité est l'exemple du consensus helvétique, obtenant l'assentiment des organisations écologistes et de consommateurs, de l'industrie électrique, de l'économie, des cantons. Rien que pour cela, la LME mérite notre soutien!

M. L.

suisse énergie